

PROTOCOLE MODIFIANT L'ACCORD RÉCIPROQUE DE SÉCURITÉ
SOCIALE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE SIGNÉ À CANBERRA
LE 4 JUILLET 1988.

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie

qui veulent modifier l'Accord réciproque de sécurité sociale qu'ils ont
signé à Canberra le 4 juillet 1988 (appelé dans le présent protocole
"l'Accord")

sont convenus des dispositions suivantes: